Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
23

Conseillers absents :
10

*VILLE DE RIXHEIM*

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20250522-DCM-12-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

# Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

---

**Séance ordinaire du 22 mai 2025**
**dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim**
**(le vingt-deux mai de l'an deux mille vingt-cinq)**

**sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire**

**Présents (23) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI, Sébastien BURGY, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

**Excusés (10) :**
M. Adriano MARCUZ
M. André GIRONA (procuration à M. WOLFF)
M. Alain DREYFUS
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESCH
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

**Point 12 de l'ordre du jour**

**Adoption du projet de mise en accessibilité du club-house au stade municipal et de son plan de financement**

Dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée, la Ville de Rixheim a présenté et obtenu, le 23 juin 2016, une autorisation de travaux pour la mise en accessibilité du club-house du stade ASR, établissement recevant du public (ERP) de 3ème catégorie.

Si l'intérieur du club-house a déjà été traité, ce n'est pas le cas de la rampe extérieure d'accès pour les personnes à mobilité réduite et son garde-corps. Les sanitaires d'un vestiaire arbitre et les escaliers de la tribune doivent également être mis aux normes.

L'achèvement de ces travaux doit permettre de rendre l'établissement conforme à la règlementation au titre des ERP, et de solliciter les commissions de sécurité et d'accessibilité pour réceptionner lesdits travaux dans leur globalité.

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20250522-DCM-12-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Le club-house est destiné à accueillir les clubs de football et de roller de la Ville, ainsi que le club des archers, qui s'y installera après un réaménagement à l'entrée du site rue des Lièvres. La durée des travaux est relativement courte, de l'ordre de quelques semaines, pour un coût prévisionnel de 55 817 € H.T.

Dans le cadre du dispositif de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le projet s'inscrit dans la catégorie d'opérations éligibles « Mise en accessibilité des bâtiments publics existants (accessibilité intérieure et extérieure) » mais aussi « Equipements sportifs de proximité ». En tout état de cause, une subvention de 40%, soit 22 327 € H.T. est sollicitée.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De donner son accord au projet de mise en accessibilité du club-house au stade municipal sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires à sa réalisation et sous réserve de l'obtention de la subvention ;

- D'approuver le plan de financement ci-après :

| DÉPENSES | MONTANT HT | RESSOURCES | MONTANT | % |
|---|---|---|---|---|
| Mise en place d'une rampe PSH | 21 585 | État - DETR | 22 327 | 40,00 % |
| Mise en place d'un garde-corps sur rampe | 10 000 | Fonds propres | 33 490 | 60,00 % |
| Mise en accessibilité vestiaire arbitre | 21 732 | | | |
| Traitement des escaliers de la tribune | 2 500 | | | |
| **TOTAL** | **55 817** | **TOTAL :** | **55 817** | 100,00 % |

- De demander à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, une subvention d'un montant de 22 327 euros au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de cette opération.

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20250522-DCM-12-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

= = = = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 mai 2025

Le Maire,

Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,

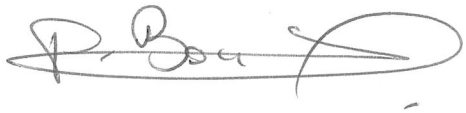

Patrick BOUTHERIN

***Voies et délais de recours***

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 27 MAI 2025